



Interpellation de M. HUBLET : Gestion patrimoniale historique et monumentale du cimetière du Dieweg.

M. Hublet rappelle que le 16 janvier 1997, le cimetière du Dieweg a été classé à la fois comme monument et comme site, et ce dans son intégralité, ce qui est une première en Belgique. Cette protection s'applique donc à son patrimoine historique, monumental, paysager et biologique (faune et flore). L'arrêté de classement prévoit aussi l'élaboration d'un plan de gestion fixant des conditions particulières de conservation.

La première phase de restauration, actuellement en cours, concerne principalement la réhabilitation des allées centrales et la gestion des eaux pluviales, qui relèvent donc essentiellement des aspects paysagers et biologiques.

M. Hublet souhaite se concentrer ici sur la gestion du patrimoine historique et monumental du cimetière.

450 monuments funéraires y sont classés individuellement. Ils témoignent de différentes époques et de différents courants architecturaux. On trouve en effet :

- des monuments néogothiques et néoclassiques, reflétant les tendances de la fin du XIXème siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ;
- des sépultures du début du XXème siècle, illustrant l'essor de l'Art Nouveau puis de l'Art Déco.

Le cimetière abrite en outre les sépultures de nombreuses personnalités uccloises et bruxelloises, parmi lesquelles Hergé, Isabelle Gatti de Gamond, le graveur Auguste Danse, le sculpteur Frans Huygelen, les bourgmestres Hubert Dolez et Xavier de Bue, ainsi que les familles Lambert, Allard, Herinckx, Errera, Woeste, etc. Autre particularité : la présence d'un important cimetière juif ashkénaze, comportant des tombes spécifiques et une galerie funéraire de 352 m².

Or, force est de constater que depuis le classement, l'entretien des sépultures, classées ou non, a été très limité. La plupart sont aujourd'hui dégradées, parfois dans un état de délabrement avancé. De nombreuses pierres tombales sont fissurées, laissant apparaître des fragments osseux. À cela s'ajoutent des actes de vandalisme et des vols (cuivre, bronze, sculptures, vitraux cassés ou dérobés, etc.).

Quels sont les intervenants concernés par la gouvernance (commune, Région, monde associatif, représentants religieux, etc.) ? Des concertations régulières ont-elles lieu en vue d'actualiser le plan de gestion ?

Quelles missions sont confiées au personnel communal sur le site ? Le personnel du cimetière (limité à deux personnes, fossoyeurs de formation) bénéficie-t-il d'une formation complémentaire pour assumer des tâches aussi spécifiques ? Leurs outils sont-ils adaptés et correctement entretenus ?

L'arrêté de classement impose certaines mesures spécifiques pour les sépultures protégées. La commune en assure-t-elle la mise en œuvre et le suivi ? Qu'en est-il des autres sépultures ? Les descendants – s'il y en a encore – sont-ils tenus légalement de les entretenir ? La dégradation de la grande crypte est-elle prise en charge, et si oui par qui ?

Existe-t-il un cadastre recensant les tombes les plus remarquables à restaurer ? Si oui, qui en assume les frais ?

Envisage-t-on de réaffecter certaines tombes ou de rouvrir le site à de nouvelles inhumations ?

M. Hublet rappelle encore que le fonds Camille Claes, créé en 2022 au sein de la Fondation Roi Baudouin, aurait pu contribuer à la préservation du patrimoine du cimetière. A-t-on eu recours à ce fonds pour le Dieweg ?

Il est urgent que la commune, en concertation avec la Région et l'ensemble des acteurs concernés, poursuive et renforce ses actions afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, dont la dégradation s'accélère année après année.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que de gros travaux sont actuellement entrepris en matière de gestion des eaux, en collaboration avec l'échevinat de l'Environnement. Ces travaux n'ont pas pour seul objectif de rendre au cimetière son cachet romantique, ils visent d'abord à garantir un entretien des tombes à long terme. Il s'agit de travaux de grande envergure, étant donné que d'énormes tuyaux ont été installés et que les trois allées dans la descente seront repavées.

Le personnel du cimetière se compose de cinq agents. L'un d'entre eux exerce la fonction de jardinier et s'occupe de la gestion de tout ce qui relève du patrimoine naturel. Deux ouvriers suivent actuellement une formation en restauration des monuments funéraires organisée par l'Agence wallonne du patrimoine (AWAP), vu que ce type de formation n'est pas dispensé en région bruxelloise, et ils sont impatients de mettre en pratique les compétences qu'ils sont en train d'acquérir.

Des discussions ont eu lieu ce lundi avec Urban Brussels afin que ces deux ouvriers puissent être habilités à entamer certains travaux en dépit du fait que leur formation n'est pas achevée. Il s'agirait en l'occurrence de leur permettre de pratiquer déjà la technique du « repliage des tombes », qui consiste à rassembler différentes pierres éparpillées devant les tombes auxquelles elles se rapportent.

La rénovation des tombes reprises dans l'arrêté de classement en raison de leur haute valeur patrimoniale devrait à terme relever de la compétence d'Urban Brussels. L'entretien des autres tombes incombe, quant à lui, aux familles concernées, qui ont l'obligation de les remettre progressivement dans leur état originel. Le Collège a noué des contacts avec le Bureau d'architecture Origin en vue de l'établissement d'un plan de gestion global susceptible d'être accepté par la Région bruxelloise.

L'objectif visé dans une perspective à plus long terme consisterait en une remise en activité d'une partie du cimetière. Il serait évidemment hors de question de toucher aux tombes classées. Mais comme cela s'est produit dans d'autres cimetières, on pourrait envisager d'autoriser des inhumations dans des sépultures tombées en déshérence, à charge pour les familles intéressées de rénover le monument. Dans ce cas de figure, il faudrait déterminer avec Urban Brussels comment il conviendrait de signaler que d'autres personnes ont reposé antérieurement dans la tombe considérée, et de telles dispositions nécessiteraient la constitution d'un ossuaire au sein du cimetière. Ce n'est de toute façon pas à l'ordre du jour dans l'immédiat.

Quoi qu'il en soit, le Collège se réjouit de la redynamisation de la gestion du cimetière du Dieweg, dont les effets sont déjà visibles pour ce qui concerne l'entretien de son patrimoine naturel. Mme l'Echevin Gol-Lescot tient à ce que ce cimetière retrouve son lustre d'antan, à la fois comme lieu de recueillement et espace de promenade.